

## Parts de sarl imposables ou pas ?

Par mamieo, le 14/01/2016 à 17:43

je suis gérant majoritaire non rémunéré d'une Sarl

exemple : ma Sté émet une facture qui s'élève a 5.200€ le client paye, ma Sté enregistre le paiement et porte ce montant sur son compte bancaire.

je prends 5.000€ en cheque pour prendre des parts sociales dans une autre Sarl

[fluo]ma question : ces 5.000€ sont-ils imposables comme une rémunération ?[/fluo]

Merci pour votre réponse

Mamieo